

Le printemps des artistes 2018

Règlement du concours

Article 1 – Description

L'ASCEE84 organise l'événement culturel « le printemps des artistes 2018 ».

Cet événement se déroule en deux phases :

1ère phase : un concours de dessin/peinture/photographie/sculpture (du 1^{er} février au 29 mars 2018)

2^e phase : une exposition des œuvres du concours (12 avril 2018)

Article 2 – Participation

Le concours de dessin/peinture/photographie/sculpture est ouvert à tous les adhérents de l'ASCEE84 et aux ayants droits (âgés de plus de 12 ans).

Il n'y a pas de thème imposé pour cette première année. Toutefois, l'ASCEE 84 se réserve le droit de refuser une œuvre si elle porte atteinte à la sensibilité du public.

Les dessins/peintures/photographies doivent avoir les dimensions minimales de 21 × 29,7 cm (format A4). Les sculptures doivent être d'un poids raisonnable et facilement transportable.

Chaque candidat doit remettre à l'ASCEE84 leurs œuvres ainsi que la fiche d'inscription au concours correctement remplie.

La remise des œuvres et des inscriptions se feront lors des permanences du jeudi de 12h45 à 13h30 (bureau 318).

Article 3 – Exposition

Les œuvres du concours seront exposées le jeudi 12 avril 2018 dans la salle J entre 12 h et 13h30. Les auteurs des œuvres sont cordialement invités à cette exposition et à la pause café organisée par l'ASCEE84.

L'exposition est ouverte aux adhérents de l'ASCEE84 ainsi qu'aux agents de la cité administrative.

Par ailleurs, les photos des œuvres seront affichées dans l'espace café de la DDT du 9 au 12 avril 2018. Elles seront également envoyées par mail aux adhérents ASCEE84 afin qu'ils puissent voter.

Article 4 – Vote

Seuls les adhérents ASCEE84 pourront voter.

Le vote pourra se faire lors de l'exposition du 12 avril 2018 (avant 13 h), ou par envoi d'un mail à l'ASCEE84 entre le 9 et le 12 avril 2018 (11h00).

Article 5 – Classement

Le classement des œuvres sera établi par l'ASCEE84 en comptabilisant le nombre de vote.

En cas de résultat ex æquo, l'ASCEE84 se réserve le droit de désigner le gagnant (concertation des membres du bureau non participants au concours).

Le dépouillement des votes se fera à partir de 13 h le jour de l'exposition.

Article 6 – Récompenses

Les récompenses seront remises aux gagnants le jour de l'exposition (13h15).

Les récompenses sont des bons cadeaux de chez Cultura.

1^{er} prix : 40 euros

2^{ème} prix : 30 euros

3^{ème} prix : 20 euros



Le printemps des artistes 2018 Fiche d'inscription au concours

Nom et prénom de l'adhérent ASCEE84 :

N° d'adhérent ASCEE84 :

Nom et prénom de l'artiste (si différent) :

Titre de l'œuvre :

Date de réalisation de l'œuvre :

Type d'œuvre :

dessin

peinture

photographie

sculpture

Description de la technique et du matériel utilisés :

J'ai pris connaissance du règlement du présent concours.

Date

Signature